FNEC FP FO
SNFOLC
Syndicat national Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Communiqué | 28 février 2019

■ Fusion-restructuration des rectorats de Caen et Rouen
■ Réforme des carrières et réforme du lycée

UN MÊME OBJECTIF : PRIVER TOUS LES PERSONNELS DE LEURS GARANTIES COLLECTIVES, DE LEUR STATUT !

Lundi 25 février, le recteur de la « région académique Normandie » s'est adressé aux personnels des rectorats de Rouen et de Caen pour leur confirmer la volonté du ministre Blanquer de fusionner leurs académies et donc les services des deux rectorats. Aussitôt après, les personnels des deux rectorats se sont réunis avec leurs organisations syndicales et ont massivement exprimé leur refus de cette fusion.

Les commissaires paritaires et les secrétaires départementaux et académiques du SNFOLC étaient présents dans ces assemblées générales. Ils ont apporté leur soutien aux personnels mobilisés. Derrière la mutualisation des services, les suppressions de postes et de services, c'est aussi l'édifice des droits collectifs de tous les personnels gérés par les rectorats qui est dans le collimateur. Derrière la fusion des rectorats c'est la réforme territoriale qui est à l'œuvre et la réforme de la fonction publique voulue par M. Darmanin qui est enclenchée.

Derrière la fusion des rectorats, il y a la fin du statut

Pour gérer la carrière des enseignants, des CPE, des PSY-EN, l'expertise des personnels des rectorats est indispensable. Ce sont eux qui organisent les CAPA, les préparent, veillent à leur déroulement et à l'exécution des opérations liées à la carrière (avancement, promotion, mutations etc.) dans le respect des statuts de chaque corps. Avec moins de services et moins de personnels, aucune amélioration de la gestion des carrières n'est à attendre. Mais il est clair que l'opération fait système avec le projet de réforme de la fonction publique qui prévoit de supprimer les instances paritaires. S'il n'y a plus de CAPA, il n'y a plus besoin de personnels pour gérer la carrière. S'il n'y a plus de services rectoraux pour gérer la carrière, c'est qu'il n'y a plus de carrière. S'il n'y a plus de carrière à gérer, c'est qu'il n'y a plus de statut.

L'aboutissement de la réforme territoriale et de la réforme de la fonction publique c'est de supprimer les instances où sont représentés les personnels par leurs organisations syndicales pour que le professeur, le CPE, le PSY-EN, l'adjoint administratif se retrouve dans une relation de gré à gré avec son chef de service, sans statut pour lui apporter la protection que donnent les droits collectifs. Personne n'a oublié les annonces du ministre Blanquer en août 2018 dans le Nouvel observateur, où il annonçait que les chefs d'établissement auraient leur mot à dire dans le recrutement des pro-

FNEC FP FO
SNFOLC
siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr

fesseurs : *« Mon objectif est simple : des établissements avec des équipes unies, partageant un projet éducatif fort. Dans ce cadre, oui, il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement ».*

Derrière la fusion des rectorats, il y a la réforme du lycée et la loi Blanquer *Ecole de la confiance*

Ce n'est pas un hasard si, dans les rectorats de Caen et Rouen, le service le plus avancé dans ce processus de fusion est la Division des Examens et Concours. Pourquoi maintenir la DEC quand la réforme du lycée remplace les épreuves nationales et anonymes par des épreuves en contrôles continus avec une banque de sujets nationaux à télécharger ?

Pourquoi maintenir le SAIO quand la loi Blanquer prévoit la mise à disposition des personnels d'orientation auprès des régions et quand la circulaire du 11 octobre 2018 transfère aux professeurs principaux une partie des missions des PSY-EN?

Seules les académies de Caen et Rouen seraient concernées par la fusion ? Enfumage !

Le 31 janvier, le ministre annonce limiter l'expérimentation aux académies de Caen et Rouen mais le 21 février, au CTM, il présente un projet de décret confiant la mise à disposition des personnels des rectorats et des établissements aux… recteurs des régions académiques. Aucune académie ne sera épargnée.

Pour le SNFOLC, la fusion des rectorats, la réforme du lycée et du baccalauréat, la réforme des carrières et de la fonction publique sont les différentes facettes de la même politique de régression imposées par le gouvernement aux personnels de l'Education et aux élèves.

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir en assemblée générale, à prendre position contre ces contre-réformes, à apporter leur soutien aux personnels mobilisés contre la fusion des rectorats et des académies.

Le SNFOLC avec sa confédération, appelle les personnels à *« préparer la mobilisation et la grève interprofessionnelle du 19 mars, et définir et décider des initiatives à prendre pour bloquer l'économie afin de se faire entendre. »*

Abonnez-vous en ligne à la Newsletter du SNFOLC sur la page d'accueil du site. Vous serez régulièrement informé des nouvelles publications mises en ligne sur le site de votre syndicat.

FNEC FP FO
SNFOLC
siège national

6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

www.fo-snfolc.fr